

DIVISION D'ORLÉANS  
CODEP-OLS-2017-046679

Orléans, le 16 novembre 2017

Monsieur le Directeur du Centre nucléaire de  
Production d'Electricité de  
BELLEVILLE-SUR-LOIRE  
BP 11  
18240 LERE

**Objet :** Contrôle des installations nucléaires de base  
CNPE de Belleville – INB n° 127/128  
Inspection n° INSSN-OLS-2017-0010 du 27 septembre 2017  
« Séisme »

**Réf. :** [1] Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V  
[2] Arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;  
[3] Décision n° 2012-DC-0275 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 juin 2012 fixant à Électricité de France – Société Anonyme (EDF-SA) des prescriptions complémentaires applicables au site électronucléaire de Belleville-sur-Loire au vu des conclusions des évaluations complémentaires de sûreté (ECS) ;  
[4] Directive interne n°134 indice 0 « management du risque d'agression » D4550.34-12 / 4985 du 26/11/2012 ;  
[5] Guide méthodologique EDF « management du risque d'agressions et modalités de déclinaison de la Directive 134 pour le séisme-événement sur les CNPE D4550.3412/5205 indice 0 du 19/12/2012 ;  
[6] Règle de prévention du risque d'agression « séisme événement en exploitation » D4550.34-12/5301 du 28 juin 2013.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) précisées en référence [1], concernant le contrôle des installations nucléaires de base, une inspection a eu lieu le 27 septembre 2017 au CNPE de Belleville-sur-Loire sur le thème « Séisme ».

Je vous communique, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.